

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
POINTE-CLAIRe, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRe, QUÉBEC,
LE MARDI, 18 NOVEMBRE 2025, À 19H00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE
13 NOVEMBRE 2025.

PRÉSENTS : Madame la conseillère Claudine Demers, monsieur le conseiller Ludovic Matthews, monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork, ainsi que monsieur le conseiller Mike Potvin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen assiste à la séance à distance, permettant de valider le bon fonctionnement des installations techniques mises en place par la Ville pour respecter les exigences de la Loi sur les cités et villes, cependant son vote n'est pas considéré pour les fins de l'adoption des résolutions de la présente séance.

Madame Karina Verdon, directrice générale, monsieur Gilles Girouard, directeur général adjoint, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présents.

2025-539

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'approuver l'ordre du jour avec les modifications suivantes:

- Un item est ajouté à 19.1, à savoir : Nommer les représentants du conseil municipal au comité de démolition.
- Un item est ajouté à 19.2, à savoir : Nommer les représentants du conseil municipal au comité consultatif d'urbanisme.
- Un item est ajouté à 19.3, à savoir : Nommer les représentants du conseil municipal au comité de circulation.
- Un item est ajouté à 19.4, à savoir : Désigner un membre du conseil municipal afin de représenter la ville auprès de PME - MTL l'Ouest-de-l'Île.

2025-540

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
1 OCTOBRE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} octobre 2025.

2025-541

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

Ken Lyons
Philippe Paré
Gary Carr
Jennifer Roy
Eric Schultz
Derek MacCuish
Mario Leclerc.

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Bruno Tremblay donne avis qu'un Règlement sur la régie interne des séances du conseil sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À DIVERS ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF POUR UN MONTANT TOTAL DE 56 400 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier aux divers organismes sans but lucratif mentionnés ci-dessous pour un montant total de 56 400 \$:

Budget 2025

Nom de l'organisme	Montant
Association de ringuette de Pointe-Claire	8 000 \$
Centre d'action bénévole Ouest-de-l'île	1 000 \$
Comité d'action des locataires de l'Ouest-de-l'île (CALODI)	2 000 \$
Hockey West Island	18 000 \$
Les Chanteurs de Stewart Hall Singers	500 \$
NOVA l'ouest de l'île	1 000 \$

Budget 2026

Nom de l'organisme	Montant
Amis de la santé mentale	1 000 \$
Centre de ressources communautaires	6 500 \$
Club de curling de Pointe-Claire	4 000 \$
Corps de cadets de Pointe-Claire 2806	7 000\$ (5 000 \$ + 2 000 \$ pour des réparations)
Les Amis de Maywood	400 \$
Parrainage Civique de la banlieue ouest	5 000 \$ (2 000 \$ + 3 000 \$ pour l'achat des meubles, à condition de fournir une preuve d'achat)
Société d'horticulture de Pointe-Claire	1 000 \$
Voix éternelles (Vox Aeterna)	1 000 \$

Soutien non-pécuniaire

(Toutes les demandes de location d'espace approuvées sont soumises à la disponibilité, tout en tenant compte des besoins internes de la ville, classés par ordre de priorité).

Nom de l'organisme	Soutien
Amis de la santé mentale	Salle pour AGA, au besoin
Centre de ressources communautaires	Salle pour des rencontres
Comité d'action des locataires de l'Ouest-de-l'île (CALODI)	- Espace à la bibliothèque à deux occasions - Salle pour des réunions, selon les disponibilités
Maison Lib-ER-T	- Cinq (5) passes gratuites pour des activités de loisirs au centre sportif Olive-Urquhart - Location Baie-de-Valois à une occasion pour AGA
NOVA l'ouest de l'île	Location Baie-de-Valois à une occasion pour AGA
Centre d'action bénévole Ouest-de-l'île	Salle pour des rencontres, selon les disponibilités
Société d'horticulture de Pointe-Claire	Accès gratuits au six chalets

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-701-51-979.

2025-544

DÉPOSER LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE 2025 DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRES

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif de la Bibliothèque publique de Pointe-Claire tenue le 11 septembre 2025 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2025-545

APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC IMPRESSION NUMÉRIX INC., POUR DES SERVICES D'IMPRESSION VARIÉS POUR L'ANNÉE 2025 (LOT 1) POUR UN MONTANT DE 9 661 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec IMPRESSION NUMÉRIX INC., pour des services d'impression variés pour l'année 2025 (lot 1), pour un montant total de 9 661 \$, taxes incluses (CP240006-A).

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 43 066,98 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-349.

2025-546

DÉPOSER LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 19 SEPTEMBRE 2025 AU 29 OCTOBRE 2025

La liste des amendements budgétaires et le registre des chèques pour la période du 19 septembre 2025 au 29 octobre 2025 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2025-547

OCTROYER UN CONTRAT POUR LE SUPPORT ANNUEL ET L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ET LOGICIEL KRONOS, À SYSTÈMES CANADIENS KRONOS INC. (UKG), POUR UN MONTANT TOTAL DE 50 968,27 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour le support annuel et l'entretien des équipements et logiciel Kronos (IP260003), à SYSTÈMES CANADIENS KRONOS INC. (UKG), étant le fournisseur unique, pour un montant total de 50 968,27 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-165-38-551.

2025-548

APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC SCI CONNEXION INC., POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION, DE RÉPARATION ET DE REMPLACEMENT DE CÂBLAGE INFORMATIQUE, POUR UN MONTANT DE 60 000 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec SCI CONNEXION INC., pour des travaux d'installation, de réparation et de remplacement de câblage informatique (IP250005), pour un montant total de 60 000 \$, taxes incluses.

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 195 509,76 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-138-00-551 et 03-920-25-010

ATTENDU QUE l'article 4 du Règlement PC-2712 sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Pointe-Claire prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances pour la prochaine année ;

ATTENDU QUE l'article 319 de la Loi des cités et villes prévoit que le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois et qu'il établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
D'approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil de la ville de Pointe-Claire pour l'année 2026, dont les séances débuteront à 19h, soit:

13 janvier
3 février
10 mars
7 avril
5 mai
2 juin
7 juillet
11 août
8 septembre
6 octobre
3 novembre
1 décembre

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de novembre 2025, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 18 novembre 2025, telle que signée par Madame Karina Verdon, directrice générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec COLAS, pour l'année 2026, au montant de 167 813,77 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de divers types de pierres (TP210032).

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-320-00-621, 02-330-00-621, 02-413-01-621 et 02-415-00-621 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2025-553

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC ROXBORO EXCAVATION INC., POUR L'ANNÉE 2026, AU MONTANT DE 568 785,35 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA DISPOSITION DES MATÉRIAUX SECS ET DES MATÉRIAUX D'EXCAVATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,

Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :

DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec ROXBORO EXCAVATION INC., pour l'année 2026, au montant de 568 785,35 \$, taxes incluses, pour la disposition des matériaux secs et des matériaux d'excavation (TP210043).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-473 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2025-554

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC CONCEPTION SNOTECH INC., POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026, AU MONTANT DE 78 447,55 \$, TAXES INCLUSES, POUR LE DAMAGE ET L'ENTRETIEN DE SENTIERS HIVERNaux ET DES PISTES DE SKI DE FOND DE LA VILLE DE POINTE-CLaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,

Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :

DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec CONCEPTION SNOTECH INC., pour la saison hivernale 2025-2026 (15 décembre 2025 au 13 mars 2026), au montant de 78 447,55 \$, taxes incluses, pour le damage et l'entretien de sentiers hivernaux et des pistes de ski de fond de la ville de Pointe-Claire (TP230045).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-71-559 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2025-555

OCTROYER UN CONTRAT POUR DES SERVICES D'EXCAVATION PNEUMATIQUE POUR LE REMPLACEMENT DES BOÎTES DE SERVICE ET DES BOÎTES DE VANNE POUR LES ANNÉES 2025 À 2027, À 9363-9888 QUÉBEC INC. (SANIVAC), POUR UN MONTANT TOTAL DE 189 708,75 \$, TAXES INCLUSES, AVEC LES ANNÉES 2028, 2029 ET 2030 EN OPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,

Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat pour des services d'excavation pneumatique pour le remplacement des boîtes de service et des boîtes de vanne pour les années 2025 à 2027 (TP250049), au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9363-9888 QUÉBEC INC. (SANIVAC), pour un montant total de 189 708,75 \$, taxes incluses (sujet à l'indice des prix à la consommation (IPC)). La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour les années 2028, 2029 et 2030.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-01-527 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2025-556

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CHLORURE DE SODIUM (SEL TRAITÉ DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES) POUR LA SAISON 2025-2026 À SELTO DISTRIBUTION INC. POUR UN MONTANT TOTAL DE 858 863,25 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews,

Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel traité de déglaçage des chaussées) pour la saison 2025-2026, à SELTO DISTRIBUTION INC., étant le soumissionnaire retenu par Ville de Montréal, pour un montant total de 858 863,25 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-626.

2025-557

APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC LES ENTREPRISES VENTEC INC., POUR LA CONSTRUCTION D'UN SENTIER POLYVALENT ENTRE LES AVENUES ALSTON ET STILLVIEW (PISTE CYCLABLE BRIGADOON), POUR UN MONTANT DE 94 117,27 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski,
Appuyé par madame la conseillère Claudine Demers, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec LES ENTREPRISES VENTEC INC., pour la construction d'un sentier polyvalent entre les avenues Alston et Stillview (piste cyclable Brigadoon) (GP2415-23013), pour un montant total de 94 117,27 \$, taxes incluses.

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 2 003 373,15 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-424-02-964.

2025-558

AUTORISER LA SOUMISSION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) POUR LE PROJET DE RÉFÉCTION DU CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE, DE LA SORTIE DE L'AUTOROUTE 20 VERS L'OUEST

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) ;

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande.

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
QUE le conseil de la Ville de Pointe-Claire autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de nonrespect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que le directeur du service de l'ingénierie, Benoît Filion, ou son remplaçant, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2025-559

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC SYNERGLACE CANADA INC., POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026, AU MONTANT DE 376 336,17 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA LOCATION D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE RÉFRIGÉRÉE, D'UN SENTIER EXTÉRIEUR RÉFRIGÉRÉ ET D'UNE RESURFACEUSE À GLACE

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec SYNERGLACE CANADA INC., pour la saison hivernale 2025-2026, au montant de 376 336,17 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour la location d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un sentier extérieur réfrigéré et d'une resurfaceuse à glace (LP240003).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-50-725.

2025-560	<u>APPROUVER UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRES ET GRENADE CRUE CONCERNANT DES SERVICES DE RESTAURATION POUR LA CONCESSION ALIMENTAIRE AU CENTRE SPORTIF OLIVE-URQUHART</u>
	<p>Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :</p> <p>D'approver un bail à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et Grenade Crue relativement à des services de restauration pour la concession alimentaire au Centre sportif Olive-Urquhart, dans la mesure où la teneur du bail demeure substantiellement conforme au projet fourni au conseil préalablement.</p>
	<p>D'autoriser monsieur le maire, ou en son absence le maire suppléant, et monsieur Claude Rhéaume, Directeur - Culture, sports, loisirs et développement communautaire, à signer ledit bail au nom de la Ville de Pointe-Claire.</p>
2025-561	<u>NOMMER LES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE BEACONSFIELD CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE PISTE DE SKI DE FONDS POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026</u>
	<p>Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :</p> <p>D'approver une entente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et le Club de golf Beaconsfield relativement à l'implantation d'une piste de ski de fonds pour la saison hivernale 2025-2026, dans la mesure où la teneur de cette entente demeure substantiellement conforme au projet fourni au conseil préalablement.</p>
	<p>D'autoriser, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.</p>
2025-562	<u>NOMMER LES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE DÉMOLITION</u>
	<p>Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin, Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :</p> <p>DE nommer les conseillers suivants pour agir en tant que membres du comité de démolition, pour une période d'un an, tel que prescrit dans le Règlement PC-2987:</p>
	<p>Madame la conseillère Cynthia Homan, madame la conseillère Claudine Demers, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, ainsi que monsieur le conseiller Eric Stork à titre de membre substitut.</p>
2025-563	<u>NOMMER LES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME</u>
	<p>Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers, Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :</p> <p>DE nommer madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, ainsi que monsieur le conseiller Andrew Swidzinski à titre d'observateur.</p>
2025-564	<u>NOMMER LES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE CIRCULATION</u>
	<p>Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :</p> <p>DE nommer monsieur le conseiller Ludovic Matthews à titre de membre du comité de circulation, ainsi que monsieur le maire John Belvedere à titre de membre substitut.</p>
2025-565	<u>DÉSIGNER UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AFIN DE REPRÉSENTER LA VILLE AUPRÈS DE PME - MTL L'OUEST-DE-L'ÎLE</u>
	<p>Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :</p> <p>DE désigner monsieur le maire John Belvedere afin de représenter la ville auprès de PME - MTL l'Ouest-de-l'Île.</p>

Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
De lever la séance à 19h52.

John Belvedere, maire

Me Caroline Thibault, greffière